

Rapport de la Commission financière (CFin) Au Conseil général (CG) du 10 février 2026

Message 90 Crédit de mise aux normes de l'Aigle Noir

Objet soumis - synthèse

Neyruz, le 6 février 2026

En cas de refus de la demande de crédit pour l'Aigle Noir selon le message 89, le Conseil communal demande un crédit de CHF 1'100'000 afin de procéder à des investissements urgents dans le but de maintenir l'exploitation du bâtiment. Ce crédit ne couvre que la mise à niveau aux normes incendie.

Aspects financiers

Ce crédit de CHF 1'100'000 sera financé par un emprunt. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle supplémentaire de CHF 49'500.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur emprunt (1,5%) : CHF 16'500.-
- Amortissement 3% (33.3 ans) : CHF 33'000.-
- Pas de coût d'exploitation supplémentaire lié à cette mise aux normes.

Commentaires et préavis

La Commission préavise positivement cette demande, la charge engendrée étant supportable pour nos finances.

Toutefois, ce crédit en appellera d'autres car il ne suffira pas à garantir l'exploitation du bâtiment sur la durée. A très court terme déjà (2027), les frigos devraient être remplacés par exemple.

De plus, il pourrait se révéler partiellement inutile si de nouveaux crédits devaient être refusés dans les années à venir.

Ce montant n'est pas non plus, totalement pérenne. Comme les investissements futurs nécessitent une modification de la structure du bâtiment, une partie substantielle de ce dernier pourrait être donc à fonds perdu.

*Le Président
de la Commission financière
Pierre-André Rolle*



*Le Secrétaire
de la Commission financière
Yann Pillonel*

